



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **09-12**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 18 janvier 2012**

Le dix-huit janvier deux mille douze, à dix-sept heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué s'est réuni salle Henriette GROLL à SASSENAGE, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 05 janvier 2012

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 15

Présents : M BAFFERT, V BELLE, Y BOULARD, M BROUZET, A CARBONARI , J CARRIER, C COIGNÉ, C DIDIER, J GAUTHIER, F GILABERT, V GONNET, M.MASTROMAURO, P MOLINARO, M REPELLIN, J TESSAIRE

Absents excusés : G. FRIER, G JULLIEN. D ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

Objet : PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Validation de la convention avec l'association AGIL pour l'action médiation de nuit sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2012

Rapporteur : Marcel REPELLIN

Le Vice-président expose :

Dans le cadre des travaux du CISPD et de la validation de l'axe de travail : Médiation Sociale, le vice-président propose au comité syndical la validation d'une convention avec l'association AGIL, relative à la poursuite du service de Médiation Sociale en Soirée sur les communes de Fontaine, Seyssinet-Pariset, Seyssins pour l'année 2012.

Les médiateurs interviendront sur le territoire de 17 heures à minuit les mardis, jeudis, vendredis et samedis et de 14 heures à 21 heures les mercredis.

L'action aura lieu toute l'année.

Afin d'éviter une fermeture de service, un maintien de l'activité sera possible mais sous forme restreinte et ce durant 5 semaines : 3 semaines en été, une semaine en hiver et une semaine au printemps.

Une mutualisation sera possible avec une autre équipe de médiateurs intervenant sur un autre territoire.

Missions

L'association AGIL, émanation de l'APASE, réalise l'action.

Deux objectifs sont ciblés : 1) Assurer une réponse et une écoute réactive aux difficultés rencontrés par les habitants par l'intervention des médiateurs.

2) Construire ou reconstruire du « lien social » et du dialogue entre et avec les habitants.

Le rôle de ce service est principalement d'assurer un relais avec les acteurs qui interviennent sur le territoire, dans le champ de l'action sociale, du cadre de vie des quartiers, de la sécurité publique et de la prévention.

Moyens

Deux médiateurs expérimentés interviendront spontanément ou lors d'appels téléphoniques d'habitants en difficulté ou dérangés par des « nuisances » telles que regroupements bruyants, conflits de voisinages ...

Un point est réalisé hebdomadairement en groupe de travail.

Les fiches d'intervention qui rendent compte du territoire sont transmises quotidiennement dans la mesure du possible, à la coordinatrice du CISPD.

Sur un plan méthodologique, le CISPD détermine l'état des lieux géographique, la nature des problématiques à traiter et les cibles.

Pendant l'action, l'évaluation porte sur l'aspect qualitatif : la nature des effets produits par les interventions des médiateurs, ainsi que sur l'aspect quantitatif : comptage du nombre d'appels et leur origine.

Sur évaluation, les médiateurs ont pour mission en journée de rencontrer les habitants et les commerçants pour présenter la démarche et les objectifs de la médiation.

Coût

Le coût de l'action pour l'année 2012 s'élève à 86 923 euros.

La participation du SIRD, Syndicat Intercommunal de la Rive Gauche du Drac, s'élève à 30 000 euros. Cette participation fera l'objet de 4 versements de 7 500 euros, qui interviendront à chaque fin de trimestre, sur présentation de factures établies par l'association AGIL.

L'équilibre de l'action repose notamment sur l'octroi de financements liés à la politique de la Ville (FIPD et CUCS et Fond de solidarité METRO) auquel AGIL émargera « en direct » pour l'année 2012.

Après débat,

Le comité syndical

✓VALIDE la convention avec AGIL

✓AUTORISE le Président à signer la convention

✓ DIT que les crédits sont prévus au BP 2012, compte 611 Chapitre 011 fonction 101

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 19 janvier 2012

Le Président

Michel BAFFERT